



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 26/01/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 25 janvier 2010
D - 20100053

Aujourd'hui Lundi 25 janvier Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG - LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE (*présente à partir de 18h25*), M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Didier CAZABONNE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Maxime SIBE, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON,

Pôle d'équipement quartier Nansouty-Malbec. Travaux complémentaires et prolongation des délais. Autorisation

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 20090657 du 23 novembre 2009, le coût des travaux a été porté, après avenants à la somme de 2 253 234,42 € TTC.

En fin de chantier, la réalisation de travaux complémentaires ou d'adaptation s'avère nécessaire, sur les corps d'état suivants :

Lot n° 2 – Gros œuvre – VRD -
Marché M080192 – Entreprise DIRICK'S

Réalisation d'une arase sur le mur mitoyen sur une longueur de 7 m

	Montant en €
Montant de base	714 137,70
Montant Avenant n° 1	7 288,31
Montant du présent Avenant	669,76
TOTAL TTC	722 095,77

Lot n° 4 – Couverture zinc
Marché M080374 – Entreprise SECB

Fourniture et pose d'un solin complémentaire au droit du bâtiment sur le mur mitoyen
Fourniture et pose d'une boîte aux lettres

	Montant en €
Montant de base	191 360,00
Montant du présent Avenant	1 687,22
TOTAL TTC	193 047,22

Lot n° 15 – Electricité
Marché M080202 – Entreprise EGCI

Adaptation des alimentations électriques par du matériel semi-industriel fourni par la Ville (sèche linge, lave-linge)

	Montant en €
Montant de base	110 149,12
Montant Avenant n° 1	2 682,50
Montant du présent Avenant	497,89
TOTAL TTC	113 329,51

Lot n° 16 – Chauffage – ventilation – plomberie - sanitaire

Marché M080203 – Entreprise Hervé Thermique

Fourniture et pose d'un lave-main complémentaire dans le local « change »

	Montant en €
Montant de base	313 239,56
Montant Avenant n° 1	3 611,31
Montant du présent Avenant	615,26
TOTAL TTC	317 466,13

Le total général aboutit à une plus-value de 3 470,13 € TTC soit + 0,16 %.

Le nouveau montant des travaux s'élève à la somme de 2 256 704,55 € TTC et reste compatible avec le bilan de l'opération.

Enfin, suite à ces problèmes techniques liés principalement à l'implantation du bâtiment, il convient de reporter le délai de livraison au 26 février 2010 pour l'ensemble des corps d'état.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 64 Article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 janvier 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE